

Voire soussignés certifions
qu'il est à notre pleine connais-
sance que le sieur Chalons
polier pour la fabrique ancien soldat de l'empire
(et de la garde royale,) est un parfait honnête homme qui
est toujours monté le plus
plus zélé ami de l'ordre, dans
les circonstances les plus
critiques, notamment en mai,
1848, lorsqu'une sanglante
collision étoit sur le point
d'éclater entre la garde-nationale
et les Croix-rouges et une
association armée dite les voraces.
Le sieur Chalons en sa qualité
de lieutenant de la garde nation-
ale, fut par sa fermeté et son
obéissance passive aux ordres
supérieurs, contenu dans le
devoir la compagnie à laquelle
il appartenait, laquelle étoit
sur le point de se laisser entraîner
au désordre suscité par des
instigateurs invisibles.

Sa conduite fut identique
le 18 du même mois ^{lors} qu'il fut
lié à des Croix-rouges au
commencement d'août. Au
premier bruit, il se rendit à
l'état-major sollicitant l'établissement

D'un poste pour empêcher l'entrée
des barricades dans la rue Danton.
qui offre un point stratégique
favorable à l'insurrection.

~~Nous certifions en outre que~~
~~les faits mentionnés ci-dessus~~

Nous certifions en outre que
tous ces faits ne sont qu'une
conséquence de la vie privée de
Scier Chapelon qui a toujours
été considérée comme exemplaire.

En conséquence nous nous engageons
de cœur et d'âme avec vous
de la famille de Scier Chapelon
nous portons fort pour tous les
amis de la République
comme.

En foi de quoi, nous avons signé
le présent certificat pour rendre
hommage au mérite et valoir ce
que de droit, Croix Rœpse, e
1850